
Bruxelles – 16 novembre 2022 – 8:00 CET

Anheuser-Busch InBev Lance des Offres Publiques d'Achat en Numéraire pour un Prix d'Achat Total jusqu'à 3,5 Milliards sur Douze Séries d'Obligations USD et Deux Séries d'Obligations GBP

16 novembre 2022 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) a annoncé aujourd'hui le lancement d'offres d'achat en numéraire sur toutes obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de US\$ 3,5 milliards (ce montant, tel qu'il peut être augmenté ou réduit, le "**Plafond de l'Offre**") de (i) deux séries d'obligations GBP émises par AB InBev (collectivement, les "**Obligations GBP**") et (ii) sept séries d'obligations USD émises par sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**" ou une "**Société**"), trois séries d'obligations USD émises par sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Finance Inc. ("**ABIFI**" ou une "**Société**") et deux séries d'obligations USD émises par ses filiales détenues à 100% ABIWW et Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**" ou une "**Société**", et conjointement avec AB InBev, ABIWW et ABIFI, les "**Sociétés**") (collectivement, les "**Obligations USD**", et conjointement avec les Obligations GBP, les "**Obligations**"), telles que décrites dans le tableau repris sous le titre "**Offres Publiques**" ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

Les Offres Publiques sont faites aux termes et conditions tels que décrits dans l'offre d'achat datée du 16 novembre 2022 ("**l'Offre d'Achat**"). Les termes non définis dans cette annonce ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat. Des copies de l'Offre d'Achat sont disponibles aux détenteurs via l'agent d'information, Global Bondholder Services Corporation, sur leur site internet <https://gbsc-usa.com/registration/abi> ou en appelant au +1 (855) 654-2014 (numéro sans frais) ou au +1 212-430-3774 (pour banquiers et courtiers).

Aux termes et conditions décrits dans l'Offre d'Achat, AB InBev, ABIFI, ABIWW et ABC offrent chacune d'acheter, jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre, les Obligations émises par chacune d'elles et reprises dans le tableau ci-dessous, sous réserve des Niveaux d'Acceptation Prioritaires (tels que définis ci-dessous). Les Obligations achetées dans le cadre des Offres Publiques seront retirées du marché et annulées.

Obligations listées ci-dessous jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre^(a)

Titre des Obligations ^(e)	ISIN / (si applicable) CUSIP	Montant en Principal Restant Dû	Date de Maturité	Émetteur et Offrant	Niveau d'Acceptation Prioritaire ^(b)	Titre de Référence	Marge Fixe (points de base) ^(c)	Paiement d'Offre Précoce (par £1.000 ou \$1.000, selon le cas) ^(d)	Page Bloomberg de Référence
Obligations à 2,850% venant à échéance en 2037	BE6295395956	£900.000.000	25 mai 2037	AB InBev	1	UKT à 1,750% venant à échéance le 7 septembre 2037	100	£30	PXUK
Obligations à 3,750% venant à échéance en 2042	US03523TBQ04/ 03523TBQ0	\$1.000.000.000	15 juillet 2042	ABIWW	2	UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042	108	\$30	PX1
Obligations à 4,000% venant à échéance en 2043	US035242AB27/ 035242AB2	\$750.000.000	17 janvier 2043	ABIFI	3	UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042	112	\$30	PX1
Obligations à 4,600% venant à échéance en 2060	US035240AU42/ 035240AU4	\$1.000.000.000	1 juin 2060	ABIWW	4	UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052	132	\$30	PX1
Obligations à 2,250% venant à échéance en 2029	BE6295393936	£700.000.000	24 mai 2029	AB InBev	5	UKT à 0,500% venant à échéance le 31 janvier 2029	105	£30	PXUK
Obligations à 4,500% venant à échéance en 2050	US035240AT78/ 035240AT7	\$2.250.000.000	1 juin 2050	ABIWW	6	UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052	128	\$30	PX1
Obligations à 4,750% venant à échéance en 2058	US035240AP56/ 035240AP5	\$1,500,000,000	15 avril 2058	ABIWW	7	UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052	142	\$30	PX1
Obligations à 4,600% venant à échéance en 2048	US035240AN09/ 035240AN0	\$2.500.000.000	15 avril 2048	ABIWW	8	UST à 3,000% venant à échéance le 15 août 2052	130	\$30	PX1
Obligations à 4,350% venant à échéance en 2040	US035240AS95/ 035240AS9	\$1.000.000.000	1 juin 2040	ABIWW	9	UST à 3,375% venant à échéance le 15 août 2042	105	\$30	PX1

Obligations à 4,625% venant à échéance en 2044	US03524BAF31/ 03524BAF3	\$850.000.000	1 février 2044	ABIFI	10	UST à 3,375% venant à échéance le 15 aout 2042	120	\$30	PX1
Obligations à 4,375% venant à échéance en 2038	US035240AM26/ 035240AM2	\$1.500.000.000	15 avril 2038	ABIWW	11	UST à 3,375% venant à échéance le 15 aout 2042	108	\$30	PX1
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US03522AAJ97/ 03522AAJ9 144A: US03522AAF75/ 03522AAF7 Reg S: USU00323AF97/ U00323AF9	\$9.542.514.000 (f)	1 février 2046	ABIWW et ABC	12	UST à 3,000% venant à échéance le 15 aout 2052	148	\$30	PX1
Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046	US035242AN64/ 035242AN6	\$1.457.486.000	1 février 2046	ABIFI	13	UST à 3,000% venant à échéance le 15 aout 2052	148	\$30	PX1

(a) Les offres concernant les Obligations sont soumises à un Plafond de l'Offre égal à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus) jusqu'à un montant de \$3.500.000.000, sous réserve des termes et conditions décrits dans l'Offre d'Achat.

(b) Nous accepterons des Obligations dans l'ordre de leur Niveau d'Acceptation Prioritaire respectif spécifié dans le tableau ci-dessus (chacun, un "Niveau d'Acceptation Prioritaire", le niveau "1" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus élevé et le niveau "13" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus faible), sous réserve des termes et conditions décrits dans l'Offre d'Achat.

(c) La Marge Fixe applicable sera utilisée pour calculer le Prix Total applicable payable (tel que défini ci-dessous) payable pour chaque série d'Obligations, qui inclut déjà le Paiement d'Offre Précoce. Le Prix Total payable dans le cadre des Offres Publiques sera calculé et déterminé comme prévu dans l'Offre d'Achat.

(d) Payable en cash pour chaque tranche de \$1.000 ou £1.000 en principal, selon le cas, de la série d'Obligations spécifiée, valablement offertes et non valablement retirées avant ou au Moment d'Offre Précoce et acceptées à l'achat.

(e) Les Obligations GBP sont garanties par ABC, BIFI, ABIWW, Brandbev S.à r.l., Brandbrew S.A. et Cobrew NV (les "**Garants**"). Les Obligations USD sont garanties intégralement et inconditionnellement par AB InBev et certaines de ses filiales directes et indirectes.

(f) Le montant en principal restant dû de \$9.542.514.000 des Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 émises par ABIWW et ABC se compose (i) du montant en principal restant dû de \$9.518.964.000 des Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 émises par ABIWW et ABC (US03522AAJ97/ 03522AAJ9) et (ii) du montant en principal restant dû de \$23.550.000 des Obligations à 4,900% venant à échéance en 2046 émises par ABIWW et ABC (144A: US03522AAF75/ 03522AAF7 & Reg S: USU00323AF97/ U00323AF9).

Les Offres Publiques pour les Obligations expireront à 23:59, heure de New York, le 14 décembre 2022 (le "**Moment d'Expiration**") ou, dans chaque cas, toutes autres date et heure auxquelles les Sociétés étendront l'Offre Publique concernée. Les Détenteurs doivent valablement offrir leurs Obligations avant ou à 17:00, heure de New York, le 30 novembre 2022 (ces date et heure, telles qu'elles peuvent être reportées pour une série d'Obligations, le "**Moment d'Offre Précoce**"), afin d'être éligible à recevoir le Prix Total applicable (tel que défini ci-dessous), ce qui inclut un montant en numéraire (le "**Paiement d'Offre Précoce**") égal au montant applicable repris dans le tableau ci-dessus sous le titre "Paiement d'Offre Précoce", plus les intérêts échus. Si les Détenteurs offrent valablement leurs Obligations après le Moment d'Offre Précoce mais avant ou au moment du Moment d'Expiration applicable, les Détenteurs seront seulement éligibles à recevoir le Prix de l'Offre applicable augmenté des intérêts échus.

Les Obligations offertes peuvent être retirées avant ou à, mais pas après, 17:00 heure de New York, le 30 novembre 2022 (ces date et heure, telles qu'elles peuvent être reportées concernant une série d'Obligations, la "**Date Limite de Retrait**"). Les Offres Publiques sont soumises à la satisfaction de certaines conditions, telles que décrites dans les Offres d'Achats.

Les Sociétés accepteront uniquement à l'achat des Obligations jusqu'à un prix total d'achat (excluant les intérêts échus) qui n'excédera pas le Plafond de l'Offre. Sous réserve des limitations légales applicables, les Sociétés se réservent le droit, mais n'ont aucune obligation, d'augmenter ou diminuer le Plafond de l'Offre des Offres Publiques à tout moment (sans reporter la Date Limite de Retrait, ni autrement reconnaître des droits de retrait aux Détenteurs), ce dont il pourrait résulter que les Sociétés achètent un montant total en principal d'Obligations plus important dans le cadre des Offres Publiques. Comme décrit plus en détail dans l'Offre d'Achat, si le montant des Obligations valablement offertes avant le Moment d'Offre Précoce dépasse le Plafond de l'Offre, les Offrants ont l'intention (mais ne sont pas obligés) d'augmenter le Plafond de l'Offre à concurrence de tout ou partie du montant d'un tel dépassement, étant entendu qu'il ne sera pas augmenté à concurrence de plus de \$500.000.000 jusqu'à un montant maximal de \$4.000.000.000.

L'achat de toute série d'Obligations n'est pas soumis à la condition de l'achat d'une autre série d'Obligations. Toute Obligation valablement offerte et non valablement retirée dans le cadre des Offres Publiques et acceptée à l'achat sera achetée par les Sociétés sur la base du Plafond de l'Offre et des niveaux d'acceptation prioritaires mentionnés ci-dessus (les "**Niveaux d'Acceptation Prioritaires**"), chacun tel que décrit plus en détail dans l'Offre d'Achat. Si l'achat de toutes les Obligations valablement offertes a pour conséquence que le prix d'achat total soit plus élevé que le Plafond de l'Offre, les Offres Publiques seront sursouscrites et si les Sociétés acceptent les Obligations dans le cadre des Offres Publiques, toute Obligation acceptée à l'achat et relevant du Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus faible au sein duquel des Obligations sont acceptées à l'achat, sera acceptée à l'achat sur une base proratisée. Afin d'éviter tout doute, les Obligations offertes avant ou au moment du Moment d'Offre Précoce auront priorité sur les Obligations offertes après le Moment d'Offre Précoce, indépendamment des Niveaux d'Acceptation Prioritaires. Si le Plafond de l'Offre est

atteint au Moment d'Offre Précoce, aucune Obligation offerte après le Moment d'Offre Précoce ne sera achetée, sauf si les Sociétés augmentent le Plafond de l'Offre.

Les Détenteurs d'Obligations qui sont valablement offertes et non valablement retirées au moment ou avant le Moment d'Offre Précoce et qui sont acceptées à l'achat, recevront le Prix Total applicable, qui inclut le Paiement d'Offre Précoce pour les séries d'Obligations concernées indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les Détenteurs d'Obligations qui sont valablement offertes après le Moment d'Offre Précoce mais avant ou au moment du Moment d'Expiration et qui sont acceptées à l'achat recevront le Prix Total applicable moins le Paiement d'Offre Précoce. Le Prix Total moins le Paiement d'Offre Précoce est défini comme le "Prix de l'Offre".

Il est conseillé aux Détenteurs de vérifier auprès de la banque ou du courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire au travers duquel ils détiennent leurs Obligations à quel moment cet intermédiaire doit recevoir des instructions de la part d'un détenteur afin que celui-ci soit en mesure de participer aux Offres Publiques avant les échéances spécifiées dans la présente et dans l'Offre d'Achat. Les échéances fixées par le système de compensation pour la soumission et le retrait d'instructions d'offre seront également antérieures aux échéances pertinentes spécifiées dans la présente et dans l'Offre d'Achat.

Les Détenteurs détenant des Obligations GBP directement via le NBB-SSS ou par l'intermédiaire d'un participant direct du NBB-SSS (autre que Euroclear ou Clearstream, Luxembourg) doivent, afin d'être admis à participer aux Offres Publiques GBP de la façon spécifiée dans l'Offre d'Achat, (i) s'assurer du transfert des Obligations GBP qu'ils souhaitent offrir sur un compte auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg, et (ii) maintenir ou, le cas échéant, obtenir, un accès à un compte auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg au travers duquel de telles Obligations GBP peuvent être négociées, et sur lequel le Prix Total ou le Prix de l'Offre (selon le cas) et le paiement des intérêts échus applicables peuvent être crédités par AB InBev.

Les Détenteurs d'Obligations GBP qui n'ont pas accès à un compte, comme décrit ci-dessus, auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un participant direct ou d'un autre intermédiaire), ou qui ne transfèrent pas les Obligations GBP qu'ils souhaitent offrir à un participant direct de l'un de ces systèmes de liquidation, ne seront pas en mesure de soumettre une Instruction d'Offre GBP (telle que définie dans l'Offre d'Achat) à l'Agent d'Offre et d'Information et ne seront pas admis à participer aux Offres Publiques de la façon spécifiée dans l'Offre d'Achat.

Tout Détenteur d'Obligations GBP qui (i) détient ses Obligations GBP directement, ou par l'intermédiaire d'un participant direct du NBB-SSS, sur un "Compte N" au sein du NBB-SSS, (ii) n'est pas autorisé, en vertu de l'Article 4 de l'Arrêté Royal belge du 26 mai 1994, à détenir ses Obligations (directement ou indirectement) sur un "Compte X" au sein du NBB-SSS, et qui n'est par conséquent pas en mesure de transférer les Obligations concernées sur un compte auprès de Euroclear ou Clearstream, Luxembourg et (iii) qui est autorisé à examiner l'Offre d'Achat et réaliser une décision d'investissement au sujet des Offres Publiques, peut

contacter l'Agent d'Offre et d'Information pour des informations supplémentaires, en se servant des coordonnées reprises plus bas.

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com

Les Gestionnaires des Offres Publiques sont :

Lead Dealer Managers

Barclays Bank PLC
5 The North Colonnade
Canary Wharf
London E14 4BB
Royaume Uni

À l'attention de : Liability
Management Group
Téléphone : + 44 20
3134 8515
E-mail:
eu.lm@barclays.com

Barclays Capital Inc.
745 Seventh Avenue
New York, NY 10019
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 528-
7581
Numéro sans frais : (800)
438-3242
E-mail :
us.lm@barclays.com

**BNP Paribas Securities
Corp.**
787 Seventh Avenue
New York, NY 10019
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 841-
3059
Numéro sans frais : (888)
210-4358
E-mail :
dl.us.liability.management@us.bnpparibas.com

BofA Securities, Inc.
620 S Tryon Street, 20th
Floor Charlotte
North Carolina 28255
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (980) 387-
3907
Numéro sans frais : (888)
292-0070
E-mail :
debt_advisory@bofa.com

Europe:
Téléphone: +33 1 877
01057
E-mail : DG.LM-EMEA@bofa.com

**Deutsche Bank
Securities**
À l'attention de : Liability
Management Group
1 Columbus Circle
New York, NY 10019
Numéro sans frais : (866)
627-0391
Numéro PCV : (212) 250-
2955

**Deutsche Bank
Aktiengesellschaft**
Mainzer Landstraße 11-
17
60329 Frankfurt am Main
Allemagne
Tél : +44 20 7545 8011

J.P. Morgan SE
Taunustor 1
(TaunusTurm)
60310 Frankfurt am Main
Allemagne

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : +44 20
7134 2468
E-mail :
Liability_management_EMEA@jpmorgan.com

**J.P. Morgan Securities
LLC**
383 Madison Avenue
New York, NY 10179
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : (212) 834-
8553
Numéro sans frais : (866)
834-4666

Co-Dealer Managers

Citigroup Global Markets Inc.
388 Greenwich Street, Trading 4th
Floor
New York, New York 10013
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV: +1 (212) 723-6106
Numéro sans frais: +1 (800) 558-
3745
E-mail :
ny.liabilitymanagement@citi.com

**Santander Investment Securities
Inc.**
437 Madison Avenue
7th Floor
New York, NY 10022
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management
Fax: 212-407-0930
Numéro avec frais: 212-940-1442
Numéro sans frais: 855-404-3636

Wells Fargo Securities, LLC
550 South Tryon Street, 5th Floor
Charlotte, NC 28202
États Unis d'Amérique

À l'attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV: +1 (704) 410-4759
Numéro sans frais: +1 (866) 309-
6316
Europe: +33 (0)1 85 14 06 61
E-mail :
liabilitymanagement@wellsfargo.com

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques est :

Global Bondholders Services Corporation

65 Broadway – Suite 404

New York, New York 10006

À l'attention de : Corporate Actions

Numéro PCV pour Banquiers et Courtiers : +1 (212) 430-3774

Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais : +1 (855) 654-2014

Fax : +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779

E-mail : contact@gbsc-usa.com

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni les Offres Publiques, ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società et la Borsa*, "CONSOB") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes applicables. Les Offres Publiques sont réalisées en République d'Italie ("Italie") en tant qu'offres exemptées, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "Loi Services Financiers") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, telle

qu'amendée. Les détenteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou localisés en Italie peuvent offrir leurs Obligations à l'achat via des personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients en relation avec les Obligations ou l'Offre d'Achat.

Royaume-Uni. La communication ce communiqué, de l'Offre d'Achat et de tout autre document lié aux Offres Publiques n'a pas été faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une "personne autorisée" aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA"). Par conséquent, ces documents n'ont pas été distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public dans le Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise à la restriction concernant la promotion financière en vertu de la section 21(1) du FSMA sur la base du fait qu'ils sont uniquement destinés et peuvent uniquement être communiqués à : (1) des personnes qui sont en-dehors du Royaume-Uni ; (2) des investisseurs professionnels relevant de la définition contenue à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (l'"Ordre"), (3) des personnes qui sont des membres ou des créanciers existants des Sociétés ou d'autres personnes relevant de l'article 43(2) de l'Ordre ; ou (4) toutes autres personnes auxquelles ces documents peuvent être communiqués légalement conformément à l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des "personnes pertinentes"). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques sont uniquement disponibles aux personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne peut agir sur la base de, ni se fier à, ce document ou son contenu.

France. Les Offres Publiques ne sont pas faites, directement ou indirectement, en République française (autrement qu'à des investisseurs qualifiés tels que décrits ci-dessous). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques ont uniquement été, et seront uniquement, distribués en République française à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le "Règlement Prospectus"). Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni tout autre document ayant trait aux Offres Publiques n'ont été soumis pour autorisation à l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été ni ne seront soumis ou notifiés à, ou approuvés ou reconnus par, l'Autorité des services et marchés financiers. Les Offres Publiques ne sont pas réalisées en Belgique par le biais d'une offre publique au sens des articles 3, §1, 1° et 6, §1 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi Belge OPA") telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, les Offres Publiques ne peuvent être, et n'ont pas été, annoncées et les Offres Publiques ne seront pas étendues et ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques (en ce

compris tous mémorandum, circulaires d'information, brochures ou autres documents similaires) ne peuvent être, n'ont pas été et ne seront pas, directement ou indirectement, distribués à ou mis à disposition de toute personne en Belgique autre que des "investisseurs qualifiés" au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, les Offres Publiques sont faites uniquement à des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini ci-dessus. Par conséquent, les informations contenues dans ce communiqué, l'Offre d'Achat ou dans tout autre document lié aux Offres Publiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou transmises ou distribuées à toute autre personne en Belgique.

Communications légales

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou autre juridiction dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou autre juridiction.

Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes des Offres Publiques et aucune décision doit être prise par un Détenteur sur base de ce communiqué. Les termes et conditions des Offres Publiques sont décrits dans l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos des Offres Publiques. Si un Détenteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il lui est recommandé de se procurer un avis financier et légal, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou légal. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite aux Offres Publiques.

Les Sociétés, les Gestionnaires ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, l'Agent d'Offre et d'Information, le mandataire concernant les Obligations USD ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Détenteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre des Offres Publiques. Chaque Détenteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en

vertu des lois sur les valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les Gestionnaires et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

Anheuser-Busch InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tél. : +1 212 573 9287

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com**Maria Glukhova**

Tél. : +32 16 276 888

E-mail : maria.glukhova@ab-inbev.com**Cyrus Nentin**

Tél. : +1 646 746 9673

E-mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Média

Kate Laverge

Tél. : +1 917 940 7421

E-mail : kate.laverge@ab-inbev.com**Ana Zenatti**

Tél. : +1 646 249 5440

E-mail : ana.zenatti@ab-inbev.com**Fallon Buckelew**

Tél. : +1 310 592 6319

E-mail : fallon.buckelew@ab-inbev.com

Investisseurs dans des Titres à Revenus Fixes

Patrick Ryan

Tél. : +1 646 746 9667

E-mail : patrick.ryan@ab-inbev.com

À propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2021, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 54.3 milliards d'USD (hors joint-ventures et entités associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prévisionnelles ». Ces déclarations reposent sur les attentes et points de vue actuels du management d'AB InBev quant aux événements et évolutions futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et des changements au gré des circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué comprennent des déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques, et sont généralement rédigées au futur ou comprennent des mots ou expressions tels que « pourrait », « devrait », « croire », « avoir l'intention », « s'attendre à », « anticiper », « viser », « estimer », « probable », « prévoir » ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Toutes les déclarations qui ne sont pas relatives à des données historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles, qui reflètent le point de vue actuel du management d'AB InBev, sont soumises à de nombreux risques et incertitudes concernant AB InBev et dépendent de nombreux facteurs, qui pour certains échappent au contrôle d'AB InBev. Des facteurs, risques et incertitudes importants peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés. Ceci inclut, entre autres, les effets de la pandémie de COVID-19 et les incertitudes concernant son impact et sa durée, ainsi que les risques et incertitudes relatifs à AB InBev décrits au point 3.D du rapport annuel d'AB InBev inclus dans le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 18 mars 2022. Un grand nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine et par toute dégradation de l'environnement commercial et économique mondial. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles. Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements et mises en garde contenus dans d'autres documents, y compris le Formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev, les rapports inclus dans le Formulaire 6-K, et tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. AB InBev ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre, sauf si la loi l'exige.